Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 17 Chaâbane 1445
27 Février 2024

N° 25

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **424**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **426**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **432**
Homologation de résolutions **433**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **434**
Avis aux créanciers..... **438**
Convocations
Sociétés anonymes **441**
Sociétés à responsabilité limitée **443**
Divers
Avis au public..... **443**
Rectificatifs **444**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Clôture de liquidation de la société de développement agricole «El Ghanima» Testour (SODEAT)

Identification unique : 0024429F

Adresse : Testour

Suivant PV de délibération de l'assemblée générale de clôture de liquidation de la société de développement agricole «El Ghanima» Testour tenue le 16 janvier 2014 enregistré à la recette des finances de Testour le 20 février 2024 sous le n°24700215, quittance n°M003916 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 22 février 2024 sous le n°202413383, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation de tous les travaux de liquidation effectués par le liquidateur et de toutes les opérations et les comptes financiers ainsi que toutes les précisions exposées à ces fins sans objection aucune.

- Approbation de l'abandon au profit de l'Etat du montant consigné à la Trésorerie générale de la Tunisie et qui s'élève au 32.374 dinars et qui revient à l'Etat suite aux crédits bancaires impayés d'un montant de 2.481.881 D supportés par l'Etat en application de l'article 25 de la loi des finances de l'année 1999.

- Approbation pour autoriser le liquidateur à payer toutes les dépenses nécessaires pour la clôture de la liquidation et en particulier :

* Les dépenses administratives (publications, déclarations d'impôts, ...)

* Consignation du montant non réclamé revenant à deux ex. employés (961,963 d)

* Paiement des droits du liquidateur s'il reste un solde disponible.

- Approbation pour le transfert de l'archive de la société à l'archive national et à défaut aux locaux de la BNA.

- Approbation pour l'affectation du résultat négatif estimé à 6730 dinars au 12 janvier 2024 aux résultats différés (fonds propres).

- Approbation de la clôture des travaux de liquidation de la société de développement agricole «El Ghanima» Testour (SODEAT) et donne au liquidateur (Mr Zouhaier Ben Amor) quitus entier et sans réserve.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de quatre vingt dix (90) jours et ce conformément aux dispositions de l'article 46 du code des sociétés commerciales.

2024T00204SANB2

Réduction du capital social

Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine «SEPCM»

Société anonyme

Au capital de 17.000.000 Dinars

Siège social : 20, Avenue Taieb Mhiri 2014 Mégrine Riadh

IU : 0001242X

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/01/2024 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés, 1er bureau Tunis le 19/02/2024 sous le numéro 24700692 - quittance n°1608 /1609, il a été décidé de réduire le capital social de la Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine «SEPCM» de 1 200.000 Dinars pour le faire passer de 17 000.000 Dinars à 15800.000 Dinars et ceci par l'annulation de 120 000 actions.

Une copie du procès-verbal a été déposée au Registre National des Entreprises le 21/02/2024 sous le n°202413100.

2024R00416SANB2

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBLIERE AL IKAMA

Société anonyme

Au capital de 4.550.000 DT

Route de Gabès km 1 Sfax

R.C : B130991997

Identifiant Unique : 0036514Q

N° CNSS : 110.879 - 08

Suivant un acte sous seing privé en date du 22 Janvier 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 16 Février 2024, enregistrement n°24800929 quittance n°M001023, le conseil d'administration de la société de promotion immobilière Al Ikama a décidé de renouveler le mandat du Président du Conseil d'administration Monsieur Abdelaziz Bouzguenda pour les exercices 2024, 2025 et 2026 et le mandat du directeur général Monsieur Walid Mtibaa pour une durée de trois ans (exercices 2024, 2025 et 2026) avec les mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés lors de la réunion du conseil d'administration du 5 Février 2015.

Un exemplaire de cet acte a été déposé au centre national du registre des entreprises de Sfax en date du 19 Février 2024 sous le numéro 202412319.

2024X00226SANB2

Notice d'information relative à une augmentation du capital

STE TOURISME DE SERVICE ET D'ANIMATION

«Hôtel El Fell»

Société anonyme

Au capital de 6.000.000 Dinars Tunisiens

Siège social : Route Touristique El Mrezga 8050 Hammamet

M.F / IU : 0022765 L

L'assemblée générale extraordinaire en date du 18 janvier 2020 a décidé une restructuration financière à travers une opération accordéon impliquant la réduction du capital social à zéro puis une augmentation du capital pour le porter à douze

millions de Dinars (12.000.000 DT) divisé en 1.200.000 actions de dix (10) dinars chacune libérable au quart puis progressivement sur cinq (5) ans à compter de la date de l'assemblée générale extraordinaire l'ayant décidé à la première demande du conseil d'administration.

Décision judiciaire : Décision en date du 26/12/2023 émise par Madame le juge de l'Entreprise auprès du tribunal de première instance de Grombalia, dossier n°229.

Nombre d'action à souscrire : 1.200.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à la valeur nominale de dix (10) dinars par action soit douze millions de dinars (12.000.000,000) dt et à libérer au quart lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars

Avantages particuliers : néant

Répartition des actions : Au cas où certains actionnaires ne souscrivent pas aux actions selon leur droit de préférence, le Conseil d'Administration procédera à la redistribution des actions non souscrites pour les attribuer aux actionnaires qui ont souscrit un nombre d'actions supérieur au nombre qui leur est attribué selon leur droit de préférence, chacun au prorata des actions qu'il possède et à hauteur des actions auxquelles il a demandé à souscrire.

Conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit au vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'assemblée générale ou s'y faire représenter et bénéficient d'un nombre de voix égale au nombre d'actions détenues, chaque action donne droit à une voix.

Répartition de résultat : Le bénéfice net sera réparti conformément aux statuts et au code des sociétés commerciales.

Dépôt des fonds : Les fonds provenant de la souscription qui éventuellement seront souscrits par les autres actionnaires seront déposés au compte indisponible n°01004027119200688208 ouvert à Arab Tunisian Bank "ATB", Agence El Mechtell.

Délais de souscription : La souscription sera effectuée pendant 15 jours qui débutant le 15/03/2024 finissant le 30/3/2024 avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

2024400379SANB2

Notice d'augmentation de capital

Article 301 du code des sociétés commerciales

Société d'Injection du Plastique Alimentaire SIPA

Société anonyme

Au capital de 7.550.000 de dinars Tunisiens

Siège social : 6, avenue Kheireddine Pacha - Tunis - Tunisie

MF : 0868350Q/A/M

N°CNSS : 00168210-12

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 13 Février 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 15 février 2024 sous le n°24700662 quittance n°M001547, les actionnaires de la société SIPA ont décidé d'augmenter le capital en numéraire de la somme de 10.050.000 dinars, le capital social est porté de 7.550.000 dinars à 17.600.000 Dinars par la création de 100 500 actions nouvelles d'une valeur de 100 dinars chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

1- Le délai réservé pour l'exercice de droit de souscription est fixé quinze (15) jours à compter de la date de parution de la présente notice au JORT, avec possibilité de clôture anticipée de la souscription.

2- Les 100 500 actions nouvelles à créer ont une valeur nominale de cent (100) dinars chacune.

3- Dépôt préalable : Copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 février 2024, a été déposé au registre national des entreprises, dont une attestation délivrée en date du 19/02/2024 sous le n°AC 01252024

4- Banques dépositaire des fonds :

- Attijari Bank compte indisponible n°04908079008507120711

- Banque Zitouna compte indisponible n°25055 000000121072543

- BH Bank compte indisponible n°14013013300700394443.

2024400389SANB2

Nomination

INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

S.A au capital social de 21.000.000 DT

Siège social : 6 Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis

MF : 6049A A.M.000

Suivant le procès-verbal du Conseil d'administration du 28 Juillet 2023 Monsieur Aouina Houssem a été nommé Directeur Général Adjoint de la Société INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR.

Le dit procès-verbal, du Conseil d'administration du 28 Juillet 2023, a été enregistré le 13 Février 2024 à la Recette des Finances Cité Mahrajène sous le n°010137 quittance n°24800742 et déposé au Registre National Des Entreprises de Tunis le 19 Février 2024 sous le n° 202412412.

2024400415SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

«Société TUYAUPLAST»

S.A.R.L au capital de 2.196.000 D

Siège social : Rte de Tozeur Km 3 - Gafsa

U.I : 0047796B

I.CNSS : 00113188-86

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Janvier 2024, enregistré à la R.F. Gafsa, le 02 Février 2024 Quittance n°M007984 sous le numéro : 24801047, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 20 Février 2024, sous le numéro : 202412625

Il a été décidé :

Changement de dénomination sociale de :

"STE DE FAB DE TUYAUX en PVC ; PE TUYAUPLAST"

AU

"TUYAUPLAST Sté de fabrication de Tuyaux et Citernes".

2024R00418SRLB2

SOCIETE TAKWA DE COMMERCE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 60 000.000 DT

01 Rue Hassen Ben Haithem Bougarnine, Hammam-Lif, Ben Arous - Tunisie

Identifiant Unique : 1430065T

En vertu du PV de l'AGE du 23 Juin 2023, enregistré le 25/10/2023 à la Recette des Finances Rue de Kairouan - Hammam-Lif - Ben Arous, sous le n°23102005, quittance n°M058340.

Et en vertu d'un acte de cession des parts sociales du 12/01/2024, enregistré le 17/01/2024 à la Recette des Finances Rue de Kairouan - Hammam-Lif - Ben Arous, sous le n°24100114, quittance n°M004383, est décidé ce qui suit :

1. M. Mohamed Akrem Dakhlaoui a cédé l'intégralité de ses parts (200 parts sociales) à M. Aiedi Taieb

2. Changement du siège social (25 Rue Al Jazira, 1er étage, apt n°1 - Tunis)

3. La nomination de M. Aiedi Taieb gérant

Déposé deux copies de chaque acte au Centre National du Registre des Entreprises de Ben Arous le 15/02/2024 sous le n° de dépôt 202411839.

2024R00424SRLB2

Cession de parts

SOCIETE LUMIERE SUD «SLS»

S.A.R.L. au capital de 14.000 dinars

Siège social : Route de Taniour Km 3 3041 Sfax

MF : 420735 XAM 000

Suivant P.V. de l'assemblée générale ordinaire en date du 26/12/2018, enregistré à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés de Sfax le 28/12/2018 sous le n°18806486 et quittance n°M007052, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre national des entreprises de Sfax le 9/9/2019, les associés ont décidé l'approbation du contrat de cession de parts des 700 parts de l'associé Mr. Mohamed Ali Siala en faveur de Mr. Mourad Moalla.

2024X00230SRLB2

CORIOLIS CONSULTING SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 1.000 dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 0752592V

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30/1/2024 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajane - Tunis le 1/2/2024 sous Qn°M006946 Enrg n°24503587.

Les Associés prononcent la clôture définitive de la liquidation et donnent quitus ferme, entier et définitif au Liquidateur et le décharge de son mandat.

Dont un exemplaire du P.V, du Bilan de la clôture, du Rapport de la clôture et de la Déclaration de cessation d'activité, ont été déposés au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0752592V le 5/2/2024 sous dossier n°20248715.

2024400245SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Détermination des responsabilités

Société citoyenne locale Agareb Aljadida

Société citoyenne

Son capital : 10 000 dinars

Son siège social : Avenue La Terre derrière le Café Al-Eskal, Al-Araish, Agareb 3030, Sfax

ID unique : 1850881- G

Selon le procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 19 février 2024 au siège social de la société, immatriculé au Registre des Contrats d'Entreprise de Sfax le 20 février 2024, le numéro MO01090 est arrivé et le numéro d'immatriculation est le 24800991, un dont la contrepartie a été déposée au Registre National des entreprises à Sfax le 20 février 2024 sous le numéro 202412411. Il a été décidé d'accorder le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Kacem Ben Jouira tous pouvoirs légaux et effectifs pour gérer la société et disposer de ses droits dans la limite de son objet, comme stipulés dans les statuts de la société.

2024X00227SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 24/01/2024 légalisation de signature le 01/02/2024 enregistré à la recette des finances rue Eljazira le 15/02/2024 quittance n°M012683 enregistrement n°04781812, Mr Atef Ben Saiid Ben Mohamed Chater a vendu et cède à Mme Arbia B.Ali B.Amer Barhoumi, la totalité de fonds de commerce, sis à rue Zarkoun n°2 (Hôtel Tunis).

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse du maître Adel Chalfouh Avocat 20 rue Jamel Abdenasser - Tunis.

Un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au J.O.R.T sous peine de nullité.

Le présent avis a été également publié aux journaux Essabeh et le Temps le 21/02/2024.

2024T00185FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El

Mahatta le 14/02/2024 quittance n°M012285 et enregistrement n°24200072.

Mr Mohamed Mouldi Ben Eliilmi Aleya a vendu à Jazia Bent Mohamed Ben Miloud Bensalah le fonds de commerce sis au 94 Souk El Hafsia Jedid Tunis et ayant pour objet la vente des prêt à porter pour enfants.

Un extrait de la vente a été publié au journal Echourouk paru le 21/02/2024

Les oppositions seront recevables dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion de l'annonce au JORT, au domicile de l'acheteur sis au 36 rue Doulatli Hafsia Tunis.

2024T00195FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 12 février 2024 et enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba en date du 16 février 2024 quittance n°M014396, enregistrement n°24200406 monsieur Mohamed Ali Ben Adel Ferjani a vendu le fonds de commerce sis au 52 rue houssine Bouzayne Menzel Bourguiba Bizerte avec tous ses éléments corporels et incorporels et ceci à monsieur Ibrahim ben Ahmed ben Khamis Essilini

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 20 février 2024

Les oppositions éventuelles seront reçues à l'adresse de l'exploitation 52 Rue Houssine Bouzayne Menzel Bourguiba dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2024T00197FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente légalisé de signature à la municipalité de Bizerte le 25/01/2024 et enregistré à la recette des finances palais des finances Bizerte le 29/01/2024 sous n°24200370 Quittance n°M006796 Mr Khaled Ben Ali Ben Kilani Jaouani a vendu à Mr Youssef Ben Idriss Ben Othman, la totalité du fonds de commerce sis au 5 route du Nadhor Bizerte.

La publication de cet avis a eu lieu aux journaux le Quotidien et Echourouk le 22/02/2024.

2024T00198FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 9-02-2024, enregistré à la recette des finances Av. De France le 12/02/2024, sous le n°24200546, Quittance n°M012608, Mme. Basma SHIL, titulaire de la CIN n°05108043, IU : 1627410D, a vendu à la STE MAKHLOUF MARKET M&M SARL en cours de constitution, représentée par son gérant Mr. Mohamed Makhlouf, titulaire de la CIN n°06394324, la totalité du fonds de commerce avec toutes ses composantes matérielles et morales exploité pour tout Commerce, sis au n°80 Av. Mongi Slim Nabeul.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cet avis au JORT auprès de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée aux journaux "le Quotidien et Chourouk" en date du 16-02-2024.

2024T00201FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, rédigé par Maître Hammami Rym, Avocate, enregistré à la recette des finances El Mourouj le 9/02/2024, quittance numéro M014171, numéro d'enregistrement 24200735. Monsieur Saidi Zouhaier a vendu à Monsieur Mehwachi Ali, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que cafétéria, sis parcelle n°437, El Mourouj 6. Toutes les oppositions doivent être présentées au local d'exploitation du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T. Le présent avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 15/02/2024.

2024R00412FCCC2

Donation

Suivant acte notarié daté le 7 Février 2024, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 19 février 2024 quittance n°M021883

Mr Sami Ben Elhassin Ben Mohamed Ben Saiid a fait une donation à sa femme Sana Bent Mohamed ben Jedidi Trabelsi la totalité du fonds de commerce sis à rue la grande mosquée Beni Khiar Nabeul destiné à la vente tous produits de librairie. Les oppositions sont acceptées dans le délai de 20 jours à l'adresse du fonds de commerce mentionnée.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 21 Février 2024.

2024R00419FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 14/02/2024 à la recette des finances de la Goulette, quittance n°22813 enregistrement n°24201319, Mr Hafith Chaouch a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au n° 1 résidence sapin, l'Aouina, à Mm Aida Khlil publié au journal Echourouk le 20/02/2024. Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, avocat, à son étude imm Sahara confort app B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, le Kram, Tunis, et ce dans le délai des 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2024R00428FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Monsieur Hammadi Ben Ahmed Abdelkafi, demeurant route de l'aéroport Houmt Souk Djerba, titulaire de l'identifiant unique 0263025T, a fait don à son fils Mehdi Akram Abdelkafi, demeurant à Sidi Salem Djerba, la totalité du fonds de commerce sis à l'entrée du Souk Houmt Souk Djerba exploité dans le local n°4 ouvrant sud en partant de l'est, destiné à l'activité de vente de lapins, volailles et dérivés avec tous ses éléments corporels et incorporels, en vertu d'un acte de

donation dressé par les deux notaires à Djerba maîtres Mahmoud Rihane et Fehri Ben Yaala en date du 25 janvier 2024 enregistré à la recette des finances de Houmt Souk Djerba le 30 janvier 2024, suivant la quittance n°M013539, toutes les oppositions sont recevables à l'adresse du local dans lequel est exploité le fonds de commerce, objet de la donation sus-indiquée, et ce dans un délai de vingt jours à compter de la date du publication dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 17 février 2024 aux journaux Essabah et Le Temps.

2024R00432FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 5/01/2024 et enregistré à la recette des finances rue Trocadéro Sousse le 7/02/2024 quittance n°005666, enregistrement n°24200353.

Mr Ahmed Grami, demeurant à rue Mohamed Hamden Sahloul 2 Sousse, a vendu à Mr Ilyes Bouchneb, demeurant à Rue de l'Autriche Sahloul 2 Sousse la totalité du fonds de commerce sis à rue Omar Righi Sahloul 3 Sousse, pour activité de fast-food.

Cette annonce a été publiée dans le journal quotidien El Sahafa le 10/02/2024.

Toutes les oppositions sont acceptées dans le délai légal entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce ainsi indiqué.

2024S00200FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé par les parties contractantes le 26, le 29 et le 30 janvier 2024 et enregistré à la recette des finances de Kelibia le 6 février 2024, reçu n°M011462, enregistrement n°24200359, les dames Sabrine ben Ibrahim Bchini, commerçante, demeurant 8 rue 10509, Wardia 5 - Tunis, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1777084T, titulaire de la CIN n°07156309 délivrée le 7 décembre 2021 à Tunis, et Najla Ben Hassouna Torkhani, employée, demeurant 10 rue Kadhi Iadh cité Alkhadhra, Tunis CIN n°08743062 délivrée le 3 septembre 2015 à Tunis ont vendu à la société de distribution Graiet "SODIG" en la personne de son représentant légal, société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous le n°0028250N, au capital de 2.800.000.000 D ayant son siège social avenue Taieb Hachicha, M'Saken la totalité du fonds de commerce nommé "café Ibn Khaldoun" consistant en un salon de thé sis à la rue Ibn Khaldoun, Kelibia avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être obligatoirement faite entre les mains de l'acheteur au siège de sa succursale sis à la rue Habib Bourguiba, Menzel Temim et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk paru le 14 février 2024.

2024S00229FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 4/01/2024 et enregistré à la recette des finances de Teboulba le 26/01/2024 sous numéro de quittance MO02414 Monsieur Soufiene Toumi a vendu à STE RAMDO SHOP situé à Teboulba MF : 1677293/V le fonds de commerce situé à la rue de l'Environnement BEKALTA 5090 avec tous ses éléments, la vente comprend les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites dans un délai de 20 jours de sa publication au jort.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien du 23/2/2024.

2024S00247FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 8/02/2024 signé à la commune de Sidi el Heni le 8/02/2024 enregistré à la recette des finances rue Farhat Hached M'saken le 8/02/2024 sous le n°24200673 quittance n°M021022 Mr Adel Ben Mahmoud Ben Mohamed Khalfalla (C.I.N n°05592036) a vendu à Mr Kamel Ben Youssef Ben Hsan Boudhina (C.I.N n°08275665) tout le fonds de commerce sis au marché hebdomadaire de Sidi Elheni affecté à l'activité de restaurant.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du vendeur dont l'adresse élu sis au Mouisset Sidi el Heni Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la publication au J.O.R.T.

Le présent avis est paru au journal Le Quotidien du 21/02/2024.

2024S00248FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par maître Bettaieb Nejib en date du 15/02/2024 enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse le 16/02/2024 suivant reçu n°M013125 enregistrement no 24200436 la Sté DKM BELHADJ matricule unique 1612983L a vendu à Madame Samia bent Hssen Bazine C.I.N 06972392 la totalité du fonds de commerce exploité dans les opérations de la vente en gros des produits divers sis à l'avenue Ettawfik - en face BIAT - Cité Erriadh Sousse.

Les éventuelles oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce indiquée ci-dessus dans un délai ne dépassant pas vingt jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne, extrait publié au journal Echourouk de 21/02/2024.

2024S00250FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 12-02-2024 et enregistré à la recette des finances Habib Bourguiba

Sfax le 16-02-2024 quittance n°M016611 ; N°24200919. Mr. Yassine Sassi titulaire de la CIN n°088891798 demeurant à cité El Habib Sfax a vendu à Mr Bourhène Benkhalifa demeurant à la route Mahdia Km4 Sfax.

La totalité du fonds de commerce exploité en une cafétéria demeurant à la route Menzel Chaker km 2 Sfax

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT à son adresse située à la route Menzel Chaker km 2 Sfax.

La publication de cette vente a eu lieu dans deux journaux; le Temps et Assabeh du 21/02/2024.

2024X00224FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 9/2/2024 enregistré à la recette des finances rue des Paradis Ariana le 12/2/2024 quittance n°20545 Enregistrement n°24201450 la STE GENERAL DECOR PLUS société à responsabilité limitée dont le siège social est situé à route l'Aouina n°33 Dar Fadhal La Soukra son identifiant unique est A 1459192 a vendu à monsieur Bilel Trigui titulaire de la CIN n°08414213 demeurant à résidence Imen bloc 7 app22 la Charguia Ariana pour le compte de la société TISSU EL MEDINA société à responsabilité limitée en cours de constitution la totalité du fonds de commerce exploité dans l'activité de la société qui consiste à la vente du meuble et d'ameublement et ce dans les deux locaux situés à la route l'Aouina n°33 Dar Fadhal la Soukra Ariana le premier en vertu d'un contrat de location enregistré à la recette des finances Rue des Paradis Ariana le 8 avril 2016 quittance 49210 n° d'enregistrement 16303005 et le deuxième en vertu d'un contrat de location enregistré dans la même recette des finances le 6/2/2024 quittance 17693 n° d'enregistrement 24301258.

Les oppositions seront reçues entre les mains maître Kallel Sami 28 Rue Tayeb Mhiri Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du dimanche 18 février 2024.

2024X00231FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 12/2/2024 enregistré à la recette des finances Gremda, Sfax le 15/02/2024, Quittance n°M017806 enregistrement n°24200673, Nejia bent Ali Hmani, son identifiant unique est 0636108T, titulaire de la C.I.N 05251906, demeurant à route El Ain km 0,5 Bouret Bouzid, Sfax a cédé à Mohamed ben Abdelwaheb Gargouri, titulaire de la C.I.N 01274249, demeurant à route l'Afrane km 1,5, rue 403, n°13, Sfax, la totalité du fonds de commerce (poissonnerie en détail) sise à route El Ain km 0,5 Bouret Bouzid, Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds, sise à route El Ain km 0,5 Bouret Bouzid, Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet extrait a été publié au journal «Achourouk» du 20/02/2024 sous le n° IP424/249.

2024X00233FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par maître Ahmed Frikha avocat, enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 20/02/2024 n°M021228, monsieur Nawfel Chaker pour le compte de son frère Ali Chaker par procuration signée le 10 novembre 2023 vend à Skander Ghorbel et Kawther Mallek tout le fonds de commerce avec toutes ses composantes situé au 5 Août immeuble ENNOURI Sfax dénommée City coffee shop pour un prix de 40000.000 dinars qui sera consigné entre les mains de Nawfel Chaker. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 22/02/2024.

2024X00234FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 26/12/2023, enregistrée à la recette des finances Borj Louzir le 27/12/2023 sous le n°23205196 quittance n°M091491 de Madame Amira Fayala cin n° 07413924 demeurant au 12 rue Joumine cité Saba Borj Louzir - Ariana à la société «Machawi Rayen» SARL sous RNE numéro 1843262R demeurant au 45 rue Abderrahmen Mami Borj Louzir - Ariana, tout le fonds de commerce sis au 45 rue Abderrahmen Mami Borj Louzir - Ariana en son activité café.

Les oppositions s'effectuent entre les mains de la rédactrice du contrat maître Chahrazed Ben Younes à l'adresse de son cabinet au 10 rue Belhsan Ben Chaaben Ornran Tunis dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 30 janvier 2024.

2024400280FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 13/12/2023 et enregistré à la recette des finances la Marsa le 01/02/2024 quittance n°16910 enregistrement n°24200734 Mr. Foued ben al Bechir ben Ali Bafoun titulaire 05045391 a vendu un fonds de commerce destiné pour un café catégorie1 sous le M.F. 0933606P son adresse au local n°05 la Marsa à l'angle de l'avenue Hédi Chaker et la rue Chahrazed à Mme. Ayda ben Mustapha ben Ammara al Romdhani titulaire de la CIN 08537897.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de

commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal Echourouk le 16 Février 2024

2024400338FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat du 14/01/2024, enregistré à la recette des finances de Raoued le 6/02/2024 quittance n°M018172 enregistrement n°24200698.

Mr. Imed ben Fradj ben El Hédi El Amri Titulaire de la C.I.N n°07433815 a vendu à la société Transaction Hayet ayant le matricule fiscal 1849165S son représentant légal Mr. Meher ben Mohamed ben Salem ben El Arbia Titulaire de la C.I.N n°04797984 tout le Fonds de commerce sis au 145 rue Fathi Zouhair Nkhilett Raoued destiné pour tout commerce.

Toutes les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 21 Février 2024.

2024400393FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de Rue de Paradis Ariana le 7/2/2024 sous le n°24201289 quittance n°18194, Société Braseiro identifiant unique 1627678 G demeurant à son siège social rue Carthage Ain Zaghouan la Goulette 2046 La Marsa, sa gérante Mme Hedia Rouafi CIN 08586306 en date du 31/5/2021, a vendu tout le fonds de commerce exploité dans le magasin 15 et le magasin 15 bis demeurant au rez-de-chaussée du bloc F5 de la Résidence Zayatin rue Chikh Nayfer Ariana dans ses composantes matérielles et immatérielles à Mme Saoussen Hammemi CIN 09618485 en date du 23/8/2022 demeurant à Rue Dar Salem el Khalij Basatin Boumhal Ben Arous. Les oppositions sont acceptées pendant le délai de vingt jours à compter de la publication de cet avis au J.O.R.T. auprès de Maître Kchaou Zouhair Avocat au 9 rue Danton 1er étage Lafayette Tunis. Cet avis a été publié aux journaux La Presse et Sahafa parus le 21/02/2024.

2024400395FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 5/02/2024 enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 10/02/2024 sous le numéro 24201020 la société Modern SUARL titulaire de l'identifiant unique 1436923N représentée par son gérant Mr Fares Dhifi a cédé à la société Immobilière Oracle titulaire de l'identifiant unique 1353471X représentée par sa gérante Mme Ikram Chaabane Kaâniche, la totalité du fonds de commerce sis au 26 bis route de Carthage, cité Wifek 2070 la Marsa avec toutes ses composantes matérielles et immatérielles et dont l'activité consiste à la vente des produits de décoration.

Toute opposition devra se faire au bureau de Mre Adel Kaaniche, avocat à la cour de cassation, sis au 13 avenue Alain Savary, 1002 Tunis dans un délai maximale de vingt jours à partir de la date de publication de cet avis qui a été publié au quotidien Echourouk en date du 18/2/2024.

2024400402FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente du fonds de commerce du 5/2/2024 enregistré à la Recette des Finances Rue du paradis - Ariana, en date du 14/02/2024 sous le n°24201534 Quittance n°21905, Mme Emna ben Taher Ben Mrad ép Bassel Aouadha CIN n°00299909, a vendu à Mr Adam Ben Lazhar Ben Mohamed Salhi, titulaire de la CIN n°15010975, tout le Fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, et sis à : Résidence Ezzayatine - Rez-de-chaussée, 2A Rue Cheikh Enneifar et exploité dans le commerce de produits alimentaires.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du Fonds de Commerce sus mentionnée dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 23/02/2023.

2024400404FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Rebai Moncef

Avocat à la cour de cassation

Dream center avenue Mohamed 5 et Kheireddine Bacha

4ème étage Montplaisir Tunis

Adresse émail : ftc.moncefrebai@yahoo.fr

Société rebai d'avocats et conseils : 000/M/A/1519690/Z

Tél : 71.901.115

Fax : 71.902.030

Par acte sous seing privé en date du 01/02/2024, enregistré à la recette des finances de Sidi Hssine le 14/02/2024 sous le n°24200679 quittance numéro M021729 M. Mohamed Ben Ali Ben Hamida Trabelssi a vendu et cédé à Mme Sana bent Mohamed Al-Eid ben Abdel Aziz Quessmi la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité actuellement pour pratiquer tous types de commerce sise au numéro 110, Avenue 42500 Al-Zahrouni Al-Haririyya 2051.

Les oppositions éventuelles seront signifiées dans le délai de vingt (20) jours à compter de la parution du présent avis à la société REBAI d'avocats et conseils en la personne de son représentant légal, maître MONCEF REBAI, avocat à la cour de cassation, dont le bureau est situé à résidence Dream Center, carrefour Kheireddine pacha et avenue

Mohammed V, appartement au quatrième étage, numéro 1 Montplaisir Tunis, jusqu'à vingt jours (20) à compter de la date de publication de ce communiqué. Ce communiqué a été publié dans le journal Echourouk du 21/02/2024.

2024400412FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat du 17/2/2024 enregistré le 19/02/2024 à la recette des finances Oued Ellil sous le n°24200356 quittance n°M014138, la société Espace Hitech MF : 1048995/T représentée par son gérant Mr Lotfi Chaabani CIN n°07295085 a vendu un fonds de commerce Exploité pour exercer l'activité de tous types de services commerciaux, de communication, d'électronique et de bureau situé à l'avenue 7 novembre Oued Ellil avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Mohamed Amin Tebaï titulaire de la CIN n°09191766 demeurant au 23 rue Abou Firas Hamdani Chapaw Oued Ellil.

Les objections doivent parvenir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 21/02/2024.

2024400414FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 31/01/2024 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 13/02/2024 sous n° 24300445 Quit n°M12240 Mme Arbia Bouhali C.I.N n°07409657, loue le fonds de commerce du local sis à Tunis 63 Rue Monji Slim Immeuble EL KAINA rez-de-chaussée à usage de tout commerce pour une période d'une année renouvelable à la société NOUMA CONFORT Mat. fiscal n°1746263Z sise à Tunis 95 Rue Monji Slim représentée par son gérant Mr Med Lahbib Hannachi C.I.N n°07433832. Cet acte est publié aux journaux Essabeh et le Temps le 20/2/2024.

2024T00190FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par contrat de location légalisé de signature à la municipalité de Bizerte le 15/8/2023 et enregistré à la recette des finances Quai Tarek Ibn Zied Bizerte le 13/10/2023 sous n°23305738 Quittance n°M068711 Mr Lotfi Saadi a loué en gérance libre à Mr Achraf Bghouri titulaire de la carte d'identité n°07961441 résident à Cité Hamza Gabsi Jarzouna Bizerte, la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue de l'environnement Jarzouna Bizerte pour l'exercice de café 1ère catégorie pour une durée d'une année non renouvelable à partir du 01/8/2023.

La publication de cet avis a eu lieu aux journaux le Quotidien et Echourouk le 13/01/2024.

2024T00199FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14 décembre 2023, enregistré le 23 janvier 2024 à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse sous reçu n°M006157, enregistrement n°24300334. La société BYZACENANOVA dont l'Identification unique n°1714000B a loué le fonds de commerce situé au 49, (bis) avenue Imem Moselem 4071 Khezama Ouest Sousse à Mme Raoua Smida titulaire de la CIN n°12818456 délivrée le 4/01/2014 pour l'exploiter au commerce d'habillement & prêt-à-porter, il a été publié dans le journal Achourouk le 21/02/2024.

2024S00253FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Jemmali Dalila avocate à la cour de cassation ; titulaire de matricule fiscal n°950628/T en date du 22/5/2023 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 23/5/2023 sous le numéro 23303112 quittance n°35749 Mr Mohamed Mrad a loué à Madame Khawla Amara le fonds de commerce consistant en un hôtel non classé touristique sis à la rue Qain Anci Médina Mahdia pour trois années renouvelables du 01/6/2023 jusqu'au 30/5/2026 le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 22/02/2024.

2024S00255FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte SSP du 6/02/2024 enregistré à la recette des finances Houmet Souk Jerba le 14/02/2024 quittance n°M019658, enregistrement n°24301191 Mr Mahfoud Ben Youssef demeurant à Mellita Jerba, a loué à la société Bani Diss ayant son siège social à Mellita Jerba, le fonds de commerce destiné à la vente des matériaux de construction sis à Mélita Jerba pour une durée d'une année renouvelable allant de 01/01/2024.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 17/02/2024.

2024400390FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 02/01/2024 enregistré à la recette des finances Elmenzah 6 en date du 5/02/2024 quittance n°M016708 Enregistrement 24300911 Monsieur Sami Romdhane élisant domicile à la résidence méditerranée appartement 23 bloc A Ezzahra Ben Arous Tunis a loué pour une durée de deux ans du 01/3/2023 au 28/02/2025 et pour un loyer mensuel de deux mille dinars à la société LADY AFFINITY représentée par son gérant Elmoez Romdhane société à responsabilité limitée en cours de constitution son siège social est à l'avenue Hédi Nouira Ennasr 2 Ariana ouvrant sur le 64 rue Mohamed Rached Elbeji Ennasr 2 la totalité du fonds de commerce exploité à l'activité de restaurant.

Cet avis est paru aux journaux Echourouk et le Quotidien du 22/02/2024.

2024400392FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon le contrat de location du fonds de commerce le 5/02/2024 enregistré à la Recette des Finances cité administrative le 7/02/2024 sous le n°M016056 enregistrement n°24300974 Mme Fatma Bougaba CIN n°02026795 du 15/02/2017 à Tunis loue le local sis au 16 Avenue Ahmed Khebthani Ariana «Vente et montage électricité automobile» à Mme Bouguella Donia CIN n°08315259 du 25/8/2011 à Tunis pour vente pièces électronique à compter du 5/02/2024 et sera publié au journal le Quotidien le Mardi 27/02/2024.

2024400394FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte légalisé, le 13/02/2024, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 15/02/2024 quittance n°M12751, enregistrement n°24300888, monsieur Selim Ben Lassaad el Benzarti titulaire de la carte d'identité nationale Numéro 04777621 a loué à monsieur Anis Ben Mohamed Chebli titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07408983 tout le fonds de commerce à titre gérance libre destiné à l'exercice d'activité de sandwicherie ; sise au 12 bis rue Palestine, Tunis, pour une durée d'une année renouvelable, à compter du 01 février 2024 jusqu'à fin janvier 2025.

Toute opposition doit être formée dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion au journal officiel de la République Tunisienne chez maître Selma Besbes au bureau sise au 46 rue Abderahmen Ibn Aouf.

Il a été publié dans un journal le Quotidien en date du 23 février 2024.

2024400397FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 14/02/2024 enregistré à la Recette des Finances Bab Souika le 14/02/2024 sous n°24300454 quittance n°M012666, Mr. Ahmed Ben Mohamed Ali Ben Chaaben titulaire de la CIN n°09196380 loue à Mme Amel Bent Hédi Ben Mabrouk Dhouahri titulaire de la CIN n°07940652 sous toutes les garanties de fait et de droit la totalité du fonds de commerce relatif au local destiné à l'activité de Restaurant sis au 52 Rue Sidi Ben Arous à Tunis pour une durée d'une année renouvelable à partir du 15/02/2024.

Toutes oppositions doivent être déposées au bureau de Maître Jebali Fatma 25 bis Rue d'Iran Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au J.O.R.T

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 20/02/2024.

2024400399FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé égalisé à la municipalité de Douar Hicher le 23/01/2024 enregistré à la recette des finances Oued Ellil le 24/01/2024 sous le n°24300183, quittance n°M07485, Mr Mohmad Amin Tebaï CIN n°09191766 a loué à STE Tebaï Mobi Smart MF n°1697195E son gérant Mr Mohmad Amin Tebaï CIN n°09191766 la totalité du fonds de commerce sis au 45 cité Elwifek avenue de l'indépendance Chapaw Oued Ellil La Manouba pour l'activité de réparation et vente les portables.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 21/02/2024.

2024400416FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des supporters du Real Madrid en Tunisie.

Son domaine : Culturel

Adresse : N°149 Cité Ennour Roudha Mahdia.

Ses objectifs :

- Renforcer les liens entre les supporters de l'équipe du Real Madrid.

- Etablir des liens avec des associations qui ont le même objectif à l'échelle nationale et internationale dans des pays mis en relations diplomatiques avec la Tunisie.

Le comité directeur :

Président : Mohamed Amine El Hmadi

Vice-Président : Chiheb Jebri

Secrétaire général : Hamza Dhia Mrabet

Vice-secrétaire général : Slim Ben Ayed

Trésorier : Mohamed Boubaker

Comptable : Dhia Ouni

Membre : Mohamed Nejm Eddine Rezgui

Membre : Souhail Hammadi

Membre : Emir Ben Zayed

Membre : Hany Hajji.

2024R00413APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement agricole d'Al Rawashed»

Objectif : Elevage et transformation des produits agricoles

Siège : Al-Rawashed 2135 délégation Belkhir Gafsa

Reçu du dépôt : N°998 du 18/12/2023.

Comité :

Présidente : Aicha Belgacem

Trésorière : Rachdia Akermi.

2024R00414APSF1

Constitution d'un syndic

Immeubles «Oufok 1» Cité Riadh V - Sousse

Suivant PV de l'A.G.Extraordinaire en date du 10/01/2024, enregistré à la recette des finances Cité Riadh

Sousse le 17/01/2024 sous n°24700145 Quittance n°M005480, déposé à la municipalité de Sousse le 16/01/2024, il a été décidé la constitution du syndic des immeubles «Oufok 1» et son comité se compose :

Président : Mr Hamed Gharsallah

Trésorier : Mr Rachid Mbarki

Secrétaire Général : Mr Nacer Aoun.

2024S00249APSF1

Constitution d'un Groupement

Selon PV de l'assemblée constitutive en date du 7/02/2024, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 22/02/2024 sous Quittance n°008035 et n° d'enregistrement : 24800474.

- Dénomination : Groupement de développement agricole "ouled bouzid - ouled Jaballah"

- Siège social : Ouled Bouzid - ouled jaballah Soughass - délégation Nadhour

- But : Exploitation de réseau d'eau potable.

Comité :

Président : Allala el Wafi

Trésorier : Omar Farhat.

2024S00254APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement GRAR NWAYEL

Objectif : Protection des ressources naturelles et de rationaliser leur utilisation et l'entretien

Reçu du dépôt : 912/784 en date du 02/8/2023.

Suivi du PV de l'assemblée constitutionnelle en date du 14/02/2024 enregistré à la recette des finances Gafsa - gouvernorat du Gafsa, quittance n°M007423.

Comité :

Président : Hussein Naili

Trésorier : Mouhamed Gasmi.

2024X00218APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association du Forum tunisien pour les droits culturels.

Siège social : 09 Rue Taher Sfar Bardo Tunis 2000.

Objet :

- Contribuer au développement culturel et activer le rôle du travail culturel dans la réalisation de la décentralisation culturelle dans toutes les régions de la République Tunisienne.

- Organiser des forums intellectuels, et des manifestations culturelles pour sensibiliser la valeur du travail culturel, faire progresser le citoyen tunisien, notamment la jeunesse, et promouvoir la culture des droits de l'homme.

- Travailler sur l'ouverture aux institutions éducatives, culturelles et de jeunesse afin de faire prendre conscience de la valeur du savoir et de la pensée, notamment face à la grande réticence à étudier.

- Encourager l'éducation, la sensibilisation culturelle, la création et la créativité.

- S'efforcer d'approfondir l'amour pour la patrie, de renforcer l'appartenance à celle-ci et de promouvoir le concept de bonne citoyenneté.

- L'ouverture aux autres cultures à travers le renforcement des partenariats culturels avec les pays frères et amis et l'introduction de la valeur culturelle et civilisation tunisienne aux niveaux continental et régional.

Les membres :

Président : Abdallah Chemek

Trésorier : Amine Dhbaibi

Secrétaire général : Aymen Abidi.

2024400401APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement des membres de Syndic

L'assemblée générale du Syndic Essourour, Cité El Béhi Ladgham Borj Louzir à Ariana, s'est tenue le 19 Mars 2023 au procès-verbal enregistré à la recette des finances Borj Louzir à Ariana en date du 17/7/2023, reçu n°M057020, enregistrement n°23702820.

Le comité directeur du syndic s'est constitué comme suit :

- Kammoun Néjib : Président

- Oudhini Kamel : Secrétaire général

- Jemli Zouhaier : Trésorier

- Derbel Mohamed : Membre

- Rahali Saiid : Membre

- Jallouli Rafik : Membre

- Boubaker Mohamed : Membre.

2024T00200APSF2

Changement du nom d'une association

ASSOCIATION SPORTIVE DE TAEKWANDO GABES

MF : 1400603G

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6/02/2024 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès reçu n°M011392, N° d'enregistrement 24701249 daté le 9/02/2024, le nom de l'Association Académie de Taekwondo de Gabès du matricule fiscal 1400603 G a été modifié par ASSOCIATION SPORTIVE DE TAEKWANDO GABES.

2024R00415APSF2

Assemblée Générale élective de Syndic

Résidence La Perle du Lac - les Berges du lac Tunis

Suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective en date du 30/9/2023 enregistré à la Recette des Finances de Tebourba le 10 Novembre 2023 sous le n°23000447 Quittance n°M055260.

Il a été décidé à l'unanimité par les copropriétaires de la Résidence susmentionnée :

La démission de l'ancien président et du Bureau antérieur du Syndic et la nomination des nouveaux membres :

Président : Aymen Mannai

Secrétaire Général : Abou Baker Hamen

Trésorier : Mansour Barhoumi

Cette décision aura une vigueur d'une année à partir de la date de sa signature.

2024400408APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

1) Créancier : Mostfa Miraoui (C.I.N n°01931278 délivrée le 11/02/2000 domicilié à Bir Msikin Bouhajla Kairouan Gouvernorat de Kairouan;

2) Débiteur saisi : Guizeni Messouda domiciliée à Kharroub Manaret Hammamet

3) Avocat poursuivant : Maître Mhedhbi Chokri Avocat à la cour d'appel, Immeuble Slama Manaret Hammamet, son matricule fiscal 1200365/Z

4) Immeuble saisi : la totalité de cent vingt parts indivises (120 parts indivises) de la propriété dite «Naziha 177» objet de titre foncier n°584611 Nabeul, sa superficie totale et de (5073 parts) ; situé à Mechyekhet Bir Bouregba, gouvernorat de Nabeul, la totalité des parts saisies, sise à Kharoub Manaret Hammamet hors zones urbaines de la ville d'Hammamet comportent un immeuble construit composé de deux étages (2 locaux d'habitation)

- Un rez-de-chaussée de superficie de 70 m² se compose d'un salon de séjour, deux chambres, cuisine, toilette (W.C) et un hall d'entrée,

- Le 1er étage et de superficie de 70 m², ayant une entrée privée via une escalier du coté droit de l'entrée il se compose d'un balcon et un salon, deux chambres, cuisine, hall d'entrée et une toilette (W.C).

5) Mise à prix : commise par ordre sur requête, l'expert Dalinda Ben Torquia Ben Romdhan a fixé la mise à prix des parts saisies suivant son rapport d'expertise daté du 22 Juin 2023 à quatre vingt deux mille et cinq cent vingt dinars (82.520.d.000) outre les frais de poursuite qui seront annoncés à l'audience.

6) Lieu et date de la vente : Elle aura lieu à la salle des criées du tribunal de première instance de Grombalia le lundi (25/3/2024) à partir de neuf heures du matin.

7) Visite : tous les jours selon le temps administratif.

8) Observation : tout participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat, consigner le 1/3 au moins de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du Gouverneur.

- Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au Tribunal de première Instance de Grombalia ou au Cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et heures ouvrables.

2024R00430VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Il sera procéder le jeudi 28/3/2024 à partir de 9 heures au tribunal de 1ère instance de Sousse de la vente d'immeuble ci dessous.

- Poursuivant : B.H Bank (ex banque de l'habitat) société anonyme dont le siège social sis à l'avenue Mohamed V Tunis RNE : 0024588W par le biais de son représentant légal demeurant à son local du sahel sis à l'avenue 14 Janvier sousse.

- Poursuivie : Rabiaa Bent Bannour Ben Salah Lahmar CIN n°02982765 demeurant à rue 730 cité Suisse Sousse ou appartement n°13 immeuble snit 4ème étage sidi Abdelhamid Sousse.

- L'avocat poursuivant : Maître Ahmed Sabri Trabelsi sis à l'Avenue Léopold Senghor Sousse MF : 000PA 780898/T.

- Immeuble à vendre : la totalité de l'appartement objet du titre foncier n°172880 Sousse sis au 4ème étage de la résidence Nesrine à Sidi Abdelhamid en face de l'immeuble SPROLS d'une superficie de 128m² composé d'un vaste salon et trois chambres cuisine, salle de bain, 2 balcons et une terrasse revêtement en carrelage mosaïque et en céramique pour la salle de bain dont les murs et ceux de la cuisine sont revêtus en faïence et la boiserie en bois.

- Prix d'ouverture : cent quatre vingt neuf mille quatre cent quarante quatre dinars frais en sus.

Possibilité de visiter les lieux selon l'horaire administratif.

- Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner par le biais d'un avocat le tiers de la mise à prix avant la vente.

- Les étrangers ne peuvent y participer qu'après l'autorisation du gouverneur

Pour plus de renseignements contacter le dit tribunal ou l'étude de l'avocat poursuivant maître Ahmed Sabri Trabelsi.

2024S00251VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

1- La partie poursuivante : Madame Touil Mabrouka B Maktouf, demeurant à Elhanya Faidh Sidi Bouzid , domicilié au Cabinet Maître Zaidi Abdallah, av Habib Bourguiba 9100 Sidi Bouzid.

2- La partie poursuivie : Les Héritiers de Monsieur Boubaker Touil : Sa veuve Saadouli Chrifa b Ali, ses fils Mokhtar, Abd aziz, Lamia, Samira, Sihem, Hasnia, Tofaiha, Fayza, Laila, Aziza, demeurant prés de l'école garet Hadid Sidi Bouzid.

Les héritiers de monsieur Mohamed Saleh Touil : sa veuve Amairi Zaara b Saad en son droit et au droit de son fils Yassine Touil; ses fils Sofiane et Rania et Lobna Touil.

3- Avocat de la partie poursuivante : Cabinet Maître Zaidi Abdallah : 92 av Habib Bourguiba Sidi Bouzid 9100.

4- Description du bien immobilier : Le bien immobilier est représenté de deux boutiques situés à Sidi Bouzid dont la surface globale est 85m².

5- Mise à prix : Le prix d'ouverture est fixe à 74900 dinars et les frais qui seront fixés à la prochaine gour de l'adjudication par le tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

6- Date de la vente : Lundi 18 mars 2024 à partir de 9 heures du matin à la chambre immobilière du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

7- Visite du bien immobilier : Tous les jours aux heures du travail. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le tiers du montant fixé par l'intermédiaire d'un Avocat, pour les étrangers ils doivent avoir une autorisation du gouverneur.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal du première instance Sidi Bouzid et au cabinet Maître Abdallah Zaidi Avocat à la cour de cassation avenue Habib Bourguiba 9100 Sidi Bouzid et au Cabinet de l'huissier notaire Kallabi Skander av Hajj Mohamed B Ahmed Bouzidi.

2024X00225VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Kamel Ben Mohamed Lahbib Ben Mahmoud Charfi commerçant, CIN 01083854 demeurant à 44 rue Ali Ben Khlifa Manzeh 1 Tunis, à rue de Tunis km2 rue Abou Youssef Elkanadi Sfax.

Le fol enchérisseur : Fayez Ben Abdelhamid Dhouib, CIN 08170630 demeurant à la route de Tunis km2 immeuble Elomran Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «lahbib 2» objet du TF n°96398 Sfax sis à la route de Tunis km 2.5 précisément à la rue Abou Youssef Elkendi dérivé de la rue Abou Silt Andolsi et à 250 mètres de la mosquée taktak et de la section nord de la municipalité de Sfax consistant en un terrain nu d'une forme rectangulaire qui contient quelques plantes clôturé du coté sud et situé dans une zone Ub d'une contenance de 502 m² délimité du coté sud par rue Abou Youssef Elkanadi, du coté nord par Hbib Charfi, du coté est par une entrée et du coté ouest par une entrée.

Mise à prix : (140.000.000 dt)

Le montant de l'adjudication prononcée au profit du fol enchérisseur : (135.020.000dt)

La date et lieu de la vente : lundi le 01/4/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00228VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mahdi ben Slimen Badri, CIN 05328187, demeurant à l'avenue de l'Algérie immeuble ben Makhlouf Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «zed19» objet du TF n°60330 Sfax avec des parts indivises soient 1438/105 revenant au TF n°60330 Sfax dans le TF n°14177 Sfax consistant en un appartement d'une superficie couverte de 105 m² sis au 2ème étage sous le numéro 8 de l'immeuble Z4 sis à siyouzitex big ville et à proximité de la rue commandant Bjaoui Sfax et STEG et SONED.

L'appartement est composé 3 chambres, une salle, une cuisine, une toilette, une salle de bain et un couloir.

L'appartement est en bonne position, il est à proximité centre ville ou existe tous les équipements et généralement l'immeuble est en moyen état et il nécessite l'entretien.

Mise à prix : (72.000.000) après la réduction du prix de 40%

La date et lieu de la vente : lundi le 01/4/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00229VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction de la mise à prix

Maître Ayadi Abdelfateh

M.F : 1792810P/A/M/000

Partie poursuivante : Saif -Din Abid, route Mahdia-Al-Bustan-Sfax, Domicile

élu au bureau de maître Abdelfateh Ayadi, de la Sté Ayadi d'avocats et d'arbitrage 2 Léopold Senghor, Immeuble Idriss, Sfax.

Partie saisie : Mamdouh ben Abdallah, demeurant à route Sidi Mansour, km 6, Sfax.

L'immeuble destiné à vendre : L'ensemble des biens faisant l'objet du titre immobilier, n°55258, Sfax, «Al-Wafa», sise à la Mairie de Sidi Mansour, km 10, District de Mansoura, Province de Sfax, d'une superficie de (361 mètres carrés) composée d'un terrain sur lequel a été construite une villa, composée d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un entrepôt, délimitée par la qibla et la route derrière elle Ecole primaire de Mansoura, à l'est, la parcelle n°441, et à Jofa, la parcelle n°442, et derrière elle se trouve la route Habbana, et à l'ouest, la route.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax la matinée du lundi le 25/3/2024 à partir du 9 heure du matin.

Mise à prix : quatre cent dix-sept mille deux cent cinquante dinars (417 250 000 D) selon l'estimation de l'expert Mohsen Bouzid.

Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un avocat.

La visite de l'immeuble peut s'effecteur tous les jours de travail pendant l'horaire administratif pour plus de renseignements contacter le secrétaire de la cour de première instance de Sfax où déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2024X00232VEPA1

Vente après abaissement de 40 %

Les saisissants :

1- Samir Ben Mohamed Chaabane, retraité, cin n°01008233 en date du 9/9/2011.

2- Son frère Hmid fils de Mohamed Chaabane, retraité, cin n°01100211 en date du 30/01/2020, les deux domiciliés à la Route de Mahdia, secteur El Hattab km 7 Immeuble CHAABANE, au dessus de l'Agence de la BIAT Sfax leur avocat Maître Nejib Feki, ayant son bureau 11, Rue Taieb M'hiri 3000 Sfax.

Le saisi : Hafedh Ben Mohamed Chaabane, domicilié à Schwalbenweg 1, 93170 Bernhardswald Germany 004915736636870.

L'Avocat poursuivant : Maître Nejib Feki, de la Société des Avocats Chabchoub et Feki ayant son adresse 11, Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble sis Route de Mahdia km 6.5 Sfax qui se compose d'une parcelle de terrain clôturée de tous les côtés et qui comporte trois constructions indépendantes l'une de l'autre.

Sa superficie : environ 852 m², Sa forme est presque rectangulaire.

Les limites : à l'Est par une propriété appartenant à Younes Abdelhedi.

Au Nord par une propriété possédée par Riadh Besbes, à l'Ouest par un passage commun d'une largeur de 4,55 m et par l'immeuble appartenant à Abderrazek Besbes et au Sud par une voie publique ayant une largeur qui varie entre 9,80 et 9,90 m.

Les constructions édifiées sur l'immeuble se composent comme suit :

La première construction : est édifiée au centre des parties Nord de l'ensemble de la parcelle de terrain décrite ci-dessus séparée de toutes ses limites. La superficie occupée par la première construction est d'environ 208 m² et sa superficie totale couverte est d'environ 422 m² se composant de deux étages : Un étage au rez-de-chaussée et un étage supérieur qui sont liés par des escaliers extérieurs découverts.

Tous les composants sont détaillés comme suit à la date de l'expertise.

Au niveau du rez-de-chaussée : Une superficie d'environ 208 m² sa superficie totale couverte est d'environ 220 m² qui se compose d'un hall, un couloir, trois chambres, un salon, une cuisine, une salle de bain, un WC, une petite véranda au Nord Ouest et une grande véranda du côté Sud.

Composé de deux appartements du côté Est et du côté Ouest avec trois espaces communs qui comportent les escaliers extérieurs précités avec un spacieux pavillon en communication avec les deux espaces précités d'où l'accès aux deux appartements sus-indiqués.

L'appartement supérieur Est a une superficie d'environ 89m² et l'appartement Ouest à une superficie de 97, 77m² qui se compose de trois chambres, une cuisine, une salle de bain un WC et un petit espace indépendant comportant un WC.

La deuxième : La superficie sur laquelle est édifiée cette deuxième construction est d'environ 39,50 m² toute couverte d'environ 39,50 m² toute couverte elle se compose d'un espace exploité comme abri pour voiture et un espace extérieur de débarras.

La troisième : sa superficie est d'environ 27,10 m² complètement couverte et se compose d'un espace exploité comme abri pour voiture. Toutes ces constructions ci-dessus indiquées sont anciennes et leurs équipements sanitaires et électriques sont anciens. Tout ceci est décrit au rapport d'expertise ci-joint.

Mise à prix après abaissement 40 % : Deux cents mille cinquante cinq d (200.055,000d) d'après le rapport établi par l'expert Samir Bouhlel chargé suivant l'ordonnance sur requête n°4568/23 rendue en date du 11 Mai 2023 n°2146. Il y a lieu d'ajouter à ce montant les redevances et les divers frais judiciaires.

Date et lieu des enchères : Le matin du lundi vingt cinq Mars deux mille vingt quatre (25/3/2024) à la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax à son siège sis à Rue Abou Kacem Chebbi Sfax à neuf heures du matin et heures suivantes.

La visite de l'immeuble à vendre est possible durant tous les jours au cours de l'horaire de travail.

Pour d'amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax où est déposé le cahier des charges où le bureau de Maître Nejib Feki Avocat à la Cour de Cassation sis 11, Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax. Nul : Ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné avant les enchères le tiers du prix.

2024X00235VEPA1

Adjudication aux enchères publiques suite à une surenchère

Cabinet maitre Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74299083

L'adjudication aura lieu le lundi 25/3/2024 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax 1 rue Abou E Kacem Echchabbi à Sfax à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : Bechir Bahloul son domicile élu cabinet maître Karray Rached rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Avocat saisissant : Maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis : 1- propriétaire dans l'indivision dans la propriété objet de la vente : Abdallah Farroukh demeurant à la route de Gremda km5 impasse Ennakhla à Sfax et en son domicile élu le cabinet de son avocat maitre Ahmed Walha sis à l'avenue de l'armée immeuble Ladhar à Sfax titulaire de la cin n°01240997

2- adjudicataire suit la première surenchère Aymen Ben Abdallah Farroukh demeurant à la route de Gremda km 5 impasse Ennakhla à Sfax et en son domicile élu au cabinet de son avocat maitre Ahmed Walha sis à l'avenue de l'armée immeuble Laadhar à Sfax titulaire de la c i n n°08172242.

Bien objet de la vente aux enchères suite à la surenchère : La totalité de la propriété sise à la route de Mahdia km 7 avenue Abdelhedi Sakiet Eddayed à Sfax d'une superficie d'environ 999 m² délimitée au sud par Dammak et Bahloul chacun d'une part, au nord Bouzid, à l'est Abdelkerim Bouzid et une rue, à l'ouest une rue d'où son entrée. La propriété est clôturée de tous les côtés. La propriété comporte une villa composée d'une salle de réception, un séjour, trois autres chambres, un patio, une cuisine, un puits de rétention des eaux pluviales, un séchoir, des locaux sanitaires, une véranda côté sud et une véranda côté nord, un garage, un espace sud cimenté en dur une grande porte en fer d'où son entrée avec un jardin complanté d'arbres fruitiers.

Le prix de vente avant la surenchère était de 246.900, 000 dinars.

Le prix de vente fixé pour cette nouvelle surenchère : 220.000, 000 dinars.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs. Pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax 1 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2024X00236VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Adel Hannachi

Avocat à la cour de cassation

6 Rue d'Autriche - Tunis

Tél : 71894201

Fax : 71894202

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre National des Entreprises Identifiant Unique n°000110F (Ex RC n° B187881996), élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel Hannachi, avocat à la cour de cassation dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365H.

Partie saisie : Nabil Ben Youssef Bellakhel, Tunisien, né le 15/11/1972 à Nebr, fonctionnaire, titulaire de la CIN n°03787413, demeurant au 29 Rue Mohamed El Mejri Neber Le Kef.

Caution hypothécaire : Nada Bent Abdelkarim Attallah, Tunisienne, née le 4/01/1974 au Kef, titulaire de la CIN n°08001125, demeurant au 29 Rue Mohamed El Mejri Neber Le Kef.

Avocat poursuivant : Maître Adel Hannachi, 6 Rue d'Autriche - 1002 Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité de la propriété sise à Neber gouvernorat du Kef d'une contenance de 654 m², objet du titre foncier n°19753 Kef dénommé «NADA» consistant en un lot de terrain à usage d'habitation sis au centre ville de Neber Zone municipale prés de la route principale et prés de tous les services publics, sur lequel est édifié un bâtiment en cours de construction sur deux niveaux, Rez-de-chaussée couvert d'une dalle, 1er étage uniquement les poteaux délimités, du sud Moheddine Bellakhall, Est héritiers Ali Dhiff (terrain nu) de l'Ouest Rue, du Nord le titre foncier n°11418 Kef détaille comme suit :

- Superficie des constructions 140 m²

- La superficie restante 514 m².

- Prix du mètre carré terrain nu : Cent trente Dinars (130,000dt),

- Prix du mètre carré terrain bâti : Trois cent Dinars (300,000 DT)

La valeur du terrain : 130 DT X 654 M2 = 85020,000 DT.

La valeur de constructions : 300 DT X 140 M2 = 42000,000 DT.

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de cent vingt sept mille vingt Dinars (127020,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi 01/4/2024 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance du Kef (chambre des ventes immobilières) situé à l'Avenue Hédi Chaker Le Kef.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière du Kef ou au cabinet de l'avocat poursuivant Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de la région.

2024400398VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Layla Bouzekri

Avocate

Rue du Lac Turkana, Immeuble Nour El Bouhaira, Entrée B, 3ème étage, Les Berges du Lac 1, Tunis

Tél : 71 965 081

MF : 1472492/Q/A/P/000

Une vente aux enchères publiques aura lieu au tribunal de première instance de Tunis le mardi 19/3/2024 à partir de 9h du matin.

La partie poursuivante : North Africa International Bank, société anonyme, représentée par son président directeur général, son identifiant unique au RNE : 00033277J, sise à la Rue Khaireddine Pacha, Lotissement Ennassim, Montplaisir, P.O. B.P. 1080-485, Tunis, son domicile est élu au Cabinet de Maître Layla Bouzekri, avocate, sis à Rue du Lac Turkana, Immeuble Nour El Bouhaira, Entrée B, 3ème étage, Les Berges du Lac 1, Tunis.

La partie poursuivie : M. Abdelaziz Belhiba, Président Directeur Général d'une société, titulaire de la CIN n°00482614 délivrée le 25/9/2018, son adresse est à la Rue El Moez n°13, El Menzah 1 , Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Layla Bouzekri, avocate à la cour d'appel, sis à Rue du Lac Turkana, Immeuble Nour El Bouhaira, Entrée B, 3ème étage, Les Berges du Lac 1, Tunis. Identifiant fiscal : 1472492/Q/A/P/000.

Immeuble à vendre : Le bien est hypothéqué au degré approprié au profit de la banque poursuivante, il est objet du titre foncier n°102843 Tunis et qui est devenu n°130409 Tunis, appelé «Ghazi» sis à El Menzah en bordure de la rue Emile Zola. D'une superficie de 1802 m². Il se compose d'une villa avec un sous-sol, un rez-de-chaussée, et un premier étage d'une superficie totale de 1200 m² et comprend une piscine d'une superficie d'environ 50 m² et un jardin dont une partie est pavée de marbre local et l'autre partie est équipée de gazon et clôturée d'environ trois mètres de hauteur.

Le sous-sol est composé d'un spacieux entrepôt, d'un grand hall de réception, d'une salle de bain, d'une cuisine, d'une pièce ouvrante sur une deuxième pièce et d'un escalier intérieur. Le rez-de-chaussée se compose de deux (02) halls de réception, d'un salon, d'une cuisine, un couloir, et deux salles de bains, tandis que le premier étage est composé de cinq (05) chambres, dont deux (02) chambres contenant chacune une baignoire, et les chambres restantes contiennent chacune une douche.

La mise à prix : L'expert désigné, Monsieur Abdeljalil Massoudi, a achevé ses travaux le 5/3/2023 en déterminant la valeur du bien hypothéqué au profit du créancier à la somme de quatre millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent vingt-cinq Dinars (4.297.525.000 Dinars), qui sera approuvé comme prix d'ouverture de la propriété.

La date d'adjudication : La vente aux enchères publiques aura lieu au tribunal de première instance de Tunis sis à l'Avenue Beb Bnet, Tunis, le mardi 19/3/2024, à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail administratives. Pour des amples renseignements contacter le Cabinet de l'avocat poursuivant Maître Layla Bouzekri sis à la Rue du Lac Turkana, Immeuble Nour El Bouhaira, Entrée B, 3ème étage, Les Berges du Lac 1 ou le greffe du tribunal de la première instance de Tunis où a été déposé le cahier des charges.

2024400440VEPA1

Avis aux créanciers

Vente Stock et Equipements et Matériel Bureautique

Règlement judiciaire n°886

Société A & B

Identifiant Unique : 1520391G

CNSS : 594420-04

Suite à l'approbation du TPI 1 de Tunis le 9/02/2024 du cahier des charges et la validation de tous ses articles pour la cession des stocks et des équipements et du Matériel Bureautique appartenant à la société A & B en faillite.

Le Syndic de la faillite informe tout intéressé de retirer le cahier des charges contre la somme non restituable de 200 dinars. Les offres doivent être remises au bureau du Syndic de la faillite M. Jalel HADDAD dans une enveloppe fermée ne portant que la mention «Ne pas ouvrir vente stocks, Equipements et Matériel Bureautique - SOCIETE A & B en faillite «Règlement judiciaire n°886».

A noter que tous les articles objet de la vente sont détaillés dans le cahier des charges.

Le dernier délai de remise des offres au bureau du Syndic de la faillite M. Jalel Haddad est fixé pour le samedi 30 Mars 2024 à 13 heures. Le cachet du bureau d'ordre du cabinet fait foi. Toute offre parvenue après cette date sera refusée.

Pour tout renseignement ou pour consulter les articles objet de la vente au dépôt de la société sis lot n° 30

Zone Industrielle Mghira, veuillez-vous adresser au cabinet de l'expert comptable M. Jalel Haddad sis au 1, Rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tunis. Sachant que les visites de la société seront programmées après fixation d'un RDV avec le Syndic de la faillite M. Jalel Haddad.

Tél : 71 277 191 - E-mail : jalel.hadad@orange.tn.

2024T00160VEPA2

Avis complémentaire

Conformément à la demande d'immatriculation foncière présentée au tribunal immobilier de Tunis par les héritiers de Wassila Benet Elhabib Ben Ettayeb Arfaoui représentées par leurs avocate Maître Ayari Salwa qui a pour objet immatriculation d'un appartement situé au premier étage de l'immeuble nommé Rozina objet du titre foncier 92043 Tunis sis au Salambo au titre foncier 92043 Tunis.

Et conformément au jugement préparatoire rendu le 21/12/2023 décidant du publier la demande d'immatriculation n°72936 dans une publication complémentaire au journal officiel de Tunis et dans deux journaux quotidiens le premier en langue arabe le deuxième en langue française sous la tutelle du juge rapporteur.

Nous donnons la permission aux héritiers de Wassila Benet Elhabib Ben Ettayeb Arfaoui d'insérer cette publication au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiennes la première en langue arabe la deuxième en langue française tout intéressé peut intervenir ou opposer la demande d'immatriculation au sein du tribunal immobilier de Tunis dans un délai de deux mois à compter de la date d'édition.

A compter de la date de cette publication, tout intéressé peut soit intervenir soit faire une opposition dans un délai de deux mois.

2024T00168VEPA2

SOCIETE MEDIMAN

Capital social : 120.000 DT

33 Rue de la Libye - Kélibia - Tunisie

MF : 856475P/A/M/000

RNE : 0856475 P

En vertu de la décision rendue par la cour d'appel de Nabeul en date du 30 janvier 2024 (Affaire n° 3/2020), il a été autorisé à la société MEDIMAN, de poursuivre son activité conformément au plan de sauvetage proposé par l'administrateur judiciaire, Fawzi Ben Salem en date du 17/01/2023, sous le contrôle du juge de l'entreprise près du tribunal de première instance de Nabeul, d'inscrire ce jugement au registre national des entreprises et de le publier au JORT.

2024R00426VEPA2

Appel d'Offres dans le cadre de la faillite de la société

SOTRAPOC, SARL

Siège social : Route Zeramdine, Km 3, 5020, Jemmel

Identifiant Unique : 039203Q

Conformément à la décision du tribunal de première instance de Sousse1 n°151 rendue le 22/01/2024, le syndic de la faillite de la société "SOTRAPOC" Ridha Belaid lance un appel d'offres pour la vente de la totalité du Fonds de Commerce consistant en un local commercial exploité comme point de vente, sise à la Rue Mongi Slim n°48, Tunis,

Tout intéressé, est invité à retirer le cahier des charges du bureau du syndic de la faillite sis à l'Avenue 1er Juin, Kalaa Kebira, contre le paiement de la somme de cinquante Dinars.

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandée où déposée directement au nom du syndic de faillite Ridha Belaid avec la mention «appel d'offres Fonds de Commerce local commercial n°48, à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 29 mars 2024, Pour plus de renseignements, veuillez appeler au numéro 98 409 208.

2024S00237VEPA2

Appel d'Offres dans le cadre de la faillite

De la société SOTRAPOC, SARL

Siège social : Route Zeramdine, Km 3, 5020 Jemmel

Identifiant Unique : 039203Q

Conformément à la décision du tribunal de première instance de Sousse1 n°151 rendue le 22/01/2024, le syndic de la faillite de la société "SOTRAPOC" Ridha BELAID lance un appel d'offres pour la vente de la totalité du Fonds de Commerce consistant en un local commercial exploité comme point de vente, sis à la Rue Mongi Slim N°81, Tunis.

Tout intéressé, est invité à retirer le cahier des charges du bureau du syndic de la faillite sise à l'Avenue 1er Juin, Kalaa Kebira, contre le paiement de la somme de Cinquante Dinars.

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé où déposée directement au nom du syndic de faillite Ridha Belaid avec la mention «appel d'offres Fonds de Commerce local commercial n°81, à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 29 Mars 2024. Pour plus de renseignement, veuillez appeler au numéro 98 409 208.

2024S00238VEPA2

Changement d'un mandataire en justice

Société «Jinene Makthar»

Société à Responsabilité Limitée (SARL)

MF : 1471725j

Adresse : Siège social situé à la zone industrielle Makthar - Siliana

Capital social : 215 000,000 DT

Suivant la décision du tribunal de première instance de Siliana du 14-6-2023 relative à l'affaire n°182 Société JINENE MAKTHAR enregistrée au registre national des entreprises sous le n° 1471725J il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Mr Naim Kaabi en tant que mandataire en justice en remplacement de Mr Salah Goudouar; domicilié à l'appartement A 3-1 immeuble Fill 2 résidence les Fatimides avenue Khaled Ibn Walid 2045 l'Aouina.

Pour plus d'informations contactez le 70726395.

2024400391VEPA2

Avis de distribution

Etude de Maître Mohamed Sarhane Khlif

Avocat à la cour de cassation, de la société d'avocats Meziou Knani et Khlif «MK&K» SARL, située au 15 rue 1er Juin, Mutuelle ville, Tunis, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1108816J, ayant pour matricule fiscal le numéro 1108816J/A/M/000, Tél : (70) 015.087 Fax : (71) 844.564.

En application de l'article 466 CPCC et en exécution de la décision du juge chargé de la distribution des deniers auprès du tribunal de première instance Nabeul dans l'affaire n°57 en date du 31/5/2023, d'ouvrir les procédures de distribution des deniers déposés à la caisse des dépôts et consignations sous n° M058748 en date du 21/6/2022 et s'élevant à trente et un mille sept cents dinars (31.700,000 DT) et ce sur la base de la requête en vue de la distribution des deniers déposés par Maître Mohamed Sarhane Khlif au nom de Madame Samira Gani épouse Trabelsi, Titulaire de la C.I.N n°07260479 ayant pour domiciliation au bureau de son avocat Maître Mohamed Sarhane Khlif de la société d'avocats Meziou Knani et Khlif «MK&K» sis au 15 rue 1er Juin, Mutuelle ville, Tunis contre le débiteur Monsieur Mohamed Mahmoud Oubey Titulaire de la C.I.N n°06355176 demeurant à Erriadh Hammam Elghezaz 8025 Nabeul.

Ainsi et en application des dispositions de l'article 468 du code des procédures civiles et commerciales : "Dans les trente jours de la publication au journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférences de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité, être rappelées dans les avis insertion et sommation prévus aux deux articles précédents".

Cet avis a été effectué en application des dispositions des deux articles 466 et 467 du CPCC.

2024400396VEPA2

Jugement de Faillite

«Société ELECTRO NAHDI»

N°1 Route 4267 Zaouet Awled Hafouze Dandane

Capital : 200.000,000

MF : 0835252K

En vertu du jugement numéro 654 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 01/12/2022 la société ELECTRO NAHDI Matricule Fiscal n°0835252K a été déclarée en faillite.

Ainsi il a été désigné Monsieur Mokhless Ben Youssef syndic de faillite de la société ELECTRO NAHDI et le juge Madame Nisrine Ben Hfayeth en tant que juge commissaire.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créances et leurs bordereaux indicatifs au syndic de faillite Monsieur Mokhless Ben Youssef sis à Rue 8011 espace Tunis bloc C étage 5 bureau n°4 Montplaisir - Tunis et ce dans un délai de 15 jours de la date de la parution du présent avis sur le Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024400400VEPA2

Règlement judiciaire

Société HORIZON CAR DAMMAK ET FILS

Siège social : 2, rue Ibn Eljazzar Bhar Lazreg La Marsa Tunis

IU : 1285499D

En application des articles 439, 442, 443, 444 et 452 du code de commerce, monsieur le président du tribunal de première instance de Tunis a, en vertu sa décision n°1008 en date du 19/02/2024, ordonné la soumission de la Société HORIZON CAR DAMMAK ET FILS à la procédure de règlement judiciaire et l'ouverture d'une période d'observation, la désignation de Mme Nesrine Ben Hafayedh juge commissaire et M Lotfi KHELIFI en tant qu'administrateur judiciaire chargé de l'étude du plan de redressement présenté par ladite société.

En application de l'article 445 du code de commerce, les créanciers de la Société MECANAU sont invités à inscrire leurs créances appuyés de leurs justificatifs entre les mains de l'administrateur judiciaire M Lotfi Khelifi à son étude sis au 23, avenue des Etats-Unis d'Amérique 3ème étage Tunis - Belvédère 1002 tél : 71-842-870 et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et 60 jours pour les créanciers étrangers.

2024400405VEPA2

Avis au public et Les Créanciers d'un Jugement de Faillite

Société «Mondial Car»

Siège social : résidence Adrar Bur 3 - les Berges du Lac - Tunis

Capital social : 13.000,000 DT

Identifiant unique : 0544210F

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Tunis numéro 41461 du 20/4/2021 qui déclare: Que le tribunal a décidé en première instance la mise en faillite de la société mondial car avec ces conséquences légales.

La désignation du Juge Nadia Ghanmi comme juge syndic de la faillite et la nomination de Mr Badreddine Aifa comme syndic de la faillite et l'autorisation de mettre les scellés où il est nécessaire, et publier le contenu de ce jugement et faire toutes les procédures de publication selon la loi et de publier le contenu de présent jugement au registre national des entreprises.

Ceci dit Les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du syndic de faillite conformément à l'article 531 de loi 36 de l'année 2016 et ce dans un délai de quinze jours (15 jours) à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis au rue 8300 immeuble l'uxor 2 étage 3 bureau : B3.5, Montplaisir - Tunis.

2024400406VEPA2

Décision de remplacement de syndic de faillite

«Société Coopérative Nationale Ouvrière de la construction et de Bâtiment»

En vertu de la décision livrée le 16/02/2023 émanant de Mme Nehli Tamr juge en chef adjoint du tribunal de 1ère instance de Bizerte en présence des juges Mme Habiba Mhedhbi et Mme Asma Hsan, Mme Gana Meriam remplace Mr Habib Ezzeddine syndic de faillite, sous surveillance de juge superviseur Mme Sonia Khweldia. Il appartient à tous les créanciers de présenter leurs dettes et leurs courriers par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximum de 15 jours à compter de cette publication à l'adresse suivante : B.P 450 Le Bardo 2000 Tunis.

2024400407VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'AGE

SICOAC DISTRIBUTION & SERVICES - SDS

SA au capital de 1000 000 DT

Siège social : Z.I Saint Gobain 2014 Mégrine

Identifiant unique : 0030862H

Messieurs les Actionnaires de la société Anonyme «SICOAC DISTRIBUTION & SERVICES - SOS» sont convoqués le Jeudi 14 Mars 2024, à 11h, au siège social de la société, Z.I. Saint Gobain 2014 Mégrine (1009 Jebel Jelloud), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Avenant relatif à la décision d'augmentation du capital de la société, prise lors de l'AGE du 4 janvier 2024.

2- Questions diverses.

2024R00421SANB3

Convocation à l'AGO

Success Pen

SA au capital de 1500 000 DT

Siège social : Z.I Jbel Jeloud, Tunis

Identifiant unique : 1776062H

Messieurs les Actionnaires de la société Anonyme «SUCCESS PEN», sont convoqués le Jeudi 14 Mars 2024 à 10h, au siège social de la Société :

Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et Approbation du Rapport du conseil d'Administration pour l'exercice 2023

2- Consulter et approuver le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice comptable 2023

3- Consulter et approuver le rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice comptable 2023.

4- Approbation des comptes individuels et consolidés de l'année 2023

5- Approbation de toutes les opérations énumérées aux chapitres 200 et suivants et au chapitre 475 du Code des sociétés

6- Quitus aux Administrateurs

7- Quitus au Directeur Général

8- Affectation des résultats de l'exercice comptable 2023

9 Approbation de l'octroi des jetons de présence

10- Questions diverses.

2024R00422SANB3

Convocation à l'AGE

Success Pen

SA au capital de 1500 000 DT

Siège social : Z.I Jbel Jeloud, Tunis

Identifiant unique : 1776062H

Messieurs les Actionnaires de la société Anonyme "SUCCESS PEN", sont convoqués le jeudi 14 Mars 2024 à 11h, au siège social de la Société :

Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de vente d'actions d'un des actionnaires.

2- Augmentation de capital.

2024R00423SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Tunisian Clinic Alyssa

Société anonyme

Au capital de : 2.700.000 DT

Siège social : Rue du Lac Léman, 1053 - Les Berges du Lac - Tunis

IU : 0615319N

Les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui aura lieu au siège social, le jeudi 28 mars 2024 à 10 heures.

Les points suivants sont à l'ordre du jour:

1. Modification et mise en conformité des statuts avec la réglementation en vigueur

2. Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires sont aussi priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu au siège social, le jeudi 28 mars 2024 à 11 heures.

Les points suivants sont à l'ordre du jour :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'assemblée

2. Examen de la situation de la société

3. Lecture du rapport d'activité 2022

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2022

5. Examen des états financiers et des conventions réglementées 2022

6. Affectation des résultats

7. Quitus aux administrateurs et fixation des jetons de présence

8. Démission et nomination d'administrateur

9. Pouvoirs pour formalités

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de notre haute considération.

2024R00440SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires

Statuant sur l'exercice 2023

Société "BRIQUETERIE LAHMAR ET COMPAGNIES" BLC

Société anonyme

Au capital de 15 130 500,000 DT

Siège social : Zone Industrielle - 5080 Teboulba

Identifiant Unique : 0318028Y

N° d'affiliation à la CNSS : 145320-14

Les actionnaires de la société "Briqueterie LAHMAR ET COMPAGNIES" BLC société anonyme, sont convoqués par le conseil d'administration réuni le 21 février 2024, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires au siège social de la société, le mercredi 24 avril 2024 à dix (10) heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des modes et délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ;

2/ Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023 ;

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes ;

4/ Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023;

5/ Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

6/ Approbation des rapports de commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

7/ Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

8/ Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du CSC ;

9/ Quitus aux membres du conseil d'administration, au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général ;

10/ Approbation des jetons de présences alloués aux membres du conseil d'administration ainsi que les rémunérations des membres du comité permanente d'audit ;

11/ Questions diverses ;

12/ Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet de résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires et dirigeants.

2024X00242SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE EDIFIA

S.A. au capital de 2 200 000 dinars

Siège social : Cité Jardins du Lac, Résidence La Lune du Lac, Bloc B - RDC, 1053 Les Berges du Lac II - Tunis.

Identifiant unique : 0984867R

Messieurs les actionnaires de la Société EDIFIA sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 21 mars 2024 à 12 heures au siège social de la société sis à la Cité Jardins du Lac, Résidence la lune du lac, Bloc B - RDC, 1053 les Berges du Lac II, Tunis en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales au cours de l'exercice 2023

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à ce même exercice.

3- Approbation, s'il y a lieu, du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

4- Affectation du résultat de l'exercice 2023

5- Quitus aux administrateurs.

6- Renouvellement du mandat des administrateurs

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

8- Pouvoirs pour les formalités.

2024400403SANB3

Convocation à une deuxième assemblée générale extraordinaire

LA SOCIETE AUDIO-VISUAL INTERNATIONAL PRODUCTIONS TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 3.000.000 Dinars

Immatriculée au registre de commerce auprès du Tribunal de Première Instance de l'Ariana sous le numéro B133402003

Siège social : Avenue 13 Août, Choutrana II, La Soukra 2036 Ariana

MF : 842838Z/A/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 21 Février 2024 et puisque le quorum n'est pas atteint les actionnaires ont décidé de convoquer une deuxième assemblée générale Extraordinaire pour le 8 Mars 2024 à 9 heures au siège social de la société le Charme Immobilier sise à Rue 8612 Impasse n°85 Zone Industrielle Charguia 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la cooptation de Melle Ikram Jandoubi à titre exceptionnel en tant qu'administrateur au conseil d'administration réuni le 31 Janvier 2024.

- Désignation des membres du conseil d'administration.

- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023

- Questions diverses.

2024400409SANB3

Convocation à une deuxième assemblée générale extraordinaire

LA SOCIETE TUNIMEDIA

Société anonyme

Au capital de 1.000.000

Siège social : Avenue 13 août, Choutrana II, La Soukra 2036 Ariana

MF : 875036A/A/M/000

RG : B0321012004

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 21 Février 2024 et puisque le quorum n'est pas atteint les actionnaires ont décidé de convoquer une deuxième assemblée générale extraordinaire pour le 8 Mars 2024 à 12 heures au siège social de la société le Charme Immobilier sise à Rue 8612 Impasse n°85 Zone Industrielle Charguia 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la cooptation de Melle Ikram Jandoubi à titre exceptionnel en tant qu'administrateur au conseil d'administration réuni le 31 Janvier 2024.

2. Désignation des membres du conseil d'administration.

3. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023

4. Questions diverses.

2024400410SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

SOCIETE CONTACT TRADE SARL

Capital : 50 000 dinars

MF : 1543195/D/A/M/000

Siège social : Résidence Feres Rue El Maghreb El Arabi n°06 Radés

Suite à la première convocation pour la réunion de l'assemblée générale extraordinaire le 21/02/2024 au siège de la société et vu que le quorum n'était pas atteint.

Tous les associés de la société CONTACT TRADE SARL, sont convoqués à une deuxième réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 7/3/2024 au siège de la société pour ce prononcer sur l'ordre du jour suivant :

Mise en cause du gérant de la société pour les points suivants :

- Ne pas avoir convoquer aucune assemblée générale ordinaire

- Ne pas avoir convoquer aucune assemblée générale extraordinaire

- Ne pas avoir présenter les états financiers de la société

- Ne pas avoir présenter la situation financière de la société

- Ne pas avoir présenter la situation fiscale de la société

- Absence totale de gestion de la société

- Révocation du gérant et nomination d'un nouveau gérant

- Conférer au nouveau gérant un pouvoir absolu.

2024R00431SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INTERNATIONAL SCHOOL OF CARTHAGE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2.760.000 Dinars

Siège social : Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046, Tunis

Matricule Fiscal : 0933033Y/P/M/000

Identifiant Unique RNE : 0933033Y

Messieurs les associés de la société INTERNATIONAL SCHOOL OF CARTHAGE S.A.R.L. sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 13 mars 2024 à 10 heures au siège de l'International School of Carthage, Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046, Tunis, à 10H, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités et des délais de convocation relative à la tenue de cette assemblée

- Examen et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 août 2023;

- Examen et approbation des conventions conclues dans le cadre de l'article 115 du code des sociétés commerciales, relatives à l'exercice clos le 31 août 2023 ;

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023;

- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 août 2023 ;

- Quitus au gérant au titre de sa gestion de l'exercice clos le 31 août 2023 ;

- Nomination du gérant pour les exercices clos au 31/8/2024, 31/8/2025, et au 31/8/2026 ;

- Pouvoirs aux fins de formalités.

2024400419SRLB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mr Samir Ben Noureddine Zitoun CIN n°00243102, a perdu le titre de propriété n°5394/09, pour le titre foncier n°25641 Ariana situé à Soukra.

Suivant déclaration sur l'honneur légalisée de signature le 19/02/2024. Cet avis a été publié au journal Echourouk du 20/02/2024.

2024T00196DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Meriem Souiden, titulaire de la carte d'identité numéro 11668560 annonce par le présent avis qu'elle a reçu de son père Moez Souiden titulaire de la carte d'identité numéro 05117003, le titre de propriété numéro 07/105460 relatif au titre foncier numéro 60816 Bizerte dénommé «Fatma» et qu'elle a perdu le

dit titre de propriété suivant l'attestation de perte délivrée par le poste de police cité Ibn Khaldoun datée du 7/2/2024 sous le numéro 181.

Ainsi Meriem Souiden annonce par le présent avis la perte du dit titre et quiconque a intérêt doit présenter aux autorités compétentes son opposition dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cette annonce et passé ce délai aucune opposition n'est acceptable.

Annonce publiée au journal Le Temps du 14/2/2024.

2024T00203DIVD2

Avis

Attendu que les héritiers de Salem Ben Kacem Bach ont soumis une demande de mise à jour n°76899, objet de l'enregistrement d'une vente émise par l'association coopérative de construction «EL IZDIHAR» au profit de leur testateur Salem Ben Kacem Bach, pour une superficie de 466 m², objet du lot n°52 qui fait partie du lotissement créé par l'association coopérative de construction «EL IZDIHAR» du titre fonder n°119840 Tunis.

Après de recherches techniques et administratives, il a été constaté qu'il n'existait pas de contrat de vente légal et les requérants ont fourni les quittances de paiement. En conséquence, les demandeurs sont dirigé à faire une publication complémentaire qui tiendra lieu de non présentation de l'acte de vente susvisées. Toute personne doit s'opposer dans un délai de deux mols à l'objet de la demande devant le Tribunal Immobilier de Tunis.

2024R00417DIVD2

Certificat de perte

Perte de titre constitutif

Je soussigné pharmacien Kalai Mohamed Nejib titulaire de la carte d'identité numéro 00476534 délivrée le 26 juin 2018.

Je dis bien que j'ai perdu mon titre constitutif de propriété numéro : 101741 Tunis, situé à la rue souk el nse numéro 10 Tunis.

2024R00425DIVD2

Avis

Madame Chokria Smaoui déclare avoir perdu son titre de propriété de 1/4 d'une parcelle de 3 hectares située à ragaya et elle veut extraire un autre titre au lieu du titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée chez Kais Karray notaire de Sfax après un délai de 30 jours.

2024X00237DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

STE ESPACE HYPERNETT

Avis n°20154030045RLB1 paru au JORT n°61 du 21/5/2015 page 3269

Lire : Gérance : Monsieur FETHI Ben Mohamed Ben Hriz est nommé gérant pour une durée indéterminée avec les pouvoirs les plus étendus.

Au lieu de : Gérance : Monsieur Mokhtar Ben Mohamed Ben Hriz est nommé gérant pour une durée indéterminée avec les pouvoirs les plus étendus.

Le reste demeure sans changement.

2024R00427RECZ9